

## SOMMAIRE

### ZONE D'INTÉRÊT PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL DANS LA RÉGION DU BRAS EST DU GRAND LAC DES ESCLAVES, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Claude Mondor  
Chef, Identification des aires  
Direction de l'établissement des parcs  
Direction générale des parcs nationaux  
Parcs Canada  
Mars 2006

Les hautes-terres boréales du Nord-Ouest (région naturelle 17), qui s'étendent du Grand lac de l'Ours à l'ouest jusqu'aux rivages de la baie d'Hudson à l'est, constituent l'une des douze régions actuellement sous-représentées au sein du réseau des parcs nationaux du Canada. En 1970, 7 407 km<sup>2</sup> de terres dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves ont été mises en réserve par décret fédéral afin de représenter cette région au sein du réseau des parcs nationaux. Peu après, la bande indienne de Snowdrift (aujourd'hui la Première nation des Dénés Lutsel K'e) a demandé et obtenu un moratoire de cinq ans sur toute activité de création de parc afin d'évaluer les effets du projet de parc national sur son mode de vie.

Bien que le moratoire ait pris fin en 1975, le projet de parc a piétiné jusqu'au milieu des années 1980, lorsque les progrès réalisés dans les négociations relatives à la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis ont créé un contexte favorable. Par conséquent, à la fin des années 1980, des dispositions visant la création du parc ont été négociées dans le cadre de l'ébauche de l'entente de revendication. Durant cette période, Parcs Canada a commencé à consulter les Dénés et les Métis touchés, le gouvernement a effectué une évaluation des ressources minérales et des hydrocarbures (ERMH) de la zone de parc proposée, Parcs Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-ouest ont mené des consultations à l'échelle nationale sur le projet de parc et Parcs Canada a proposé de nouvelles limites au parc.

Ces progrès ont été freinés en 1990, lorsque l'Assemblée générale des Dénés et des Métis a rejeté les éléments de base de l'Entente des Dénés et des Métis, et que le gouvernement a entrepris une série de négociations à l'échelle régionale en vue de régler la revendication des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie. Depuis 2001, cependant, les travaux relatifs au projet de parc national du Bras-Est ont repris, en grande partie à cause des progrès réalisés dans

la négociation du processus du Traité n° 8 dans l'Akaiicho, l'une des revendications autochtones de la région qui s'appliquent à la zone visée par le projet de parc national.

De même, en 2002, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont signé une « entente sur les mesures provisoires » avec le Conseil tribal des Métis de South Slave (aujourd'hui, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest). Cette entente, de même qu'une annexe subséquente sur les parcs nationaux et les aires protégées, a permis aux Métis potentiellement touchés par le projet de participer de nouveau à l'examen du projet de parc national.

D'autres groupes autochtones comme les Denesulines de l'Athabasca, dans le Nord de la Saskatchewan, pourraient participer aux délibérations sur le projet de parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves, dans le cadre des négociations relatives à leurs revendications dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 2005, la Première nation des Dénés Lutsel k'e a délimité une zone à l'intérieur de son territoire traditionnel qu'elle appelle « Thaydene Nene » et qu'elle souhaite protéger grâce à la création d'un parc national et à d'autres mesures de conservation. Elle a aussi exhorté Parcs Canada à réévaluer les limites de la réserve de parc national du Bras-Est établie en 1970 en fonction du « Plan du réseau des parcs nationaux » et de critères liés à l'intégrité écologique. En réponse à cette requête, la Direction de l'établissement des parcs a lancé une étude visant à établir une « zone d'intérêt préliminaire » en vue de la création d'un parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves. Le présent sommaire donne les grandes lignes des résultats de cette étude.

Les « Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada » (1994) énoncent comme suit l'objectif principal du réseau des parcs nationaux : « ... *Sauvegarder à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien ... et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.* » Afin d'exécuter ce mandat, Parcs Canada s'efforce d'établir des parcs

nationaux répondant à trois grands objectifs fondamentaux : 1) représenter les écosystèmes de la région dans toute leur variété, 2) maintenir leur intégrité écologique et, à cette fin, conserver des populations viables des espèces indigènes ainsi que les processus écologiques dont elles dépendent, et 3) voir à ce que tous les Canadiens comprennent et apprécient les ressources des parcs et en profitent.

Une procédure en cinq étapes a été suivie pour délimiter une « zone d'intérêt » préliminaire en vue de la création d'un parc national répondant à ces trois objectifs dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves. Pour commencer, les buts et les objectifs du futur parc en matière de représentation, d'intégrité écologique et de fréquentation ont été précisés. Puis, des « cibles de conservation » ont été établies pour chaque objectif (étape 2). Il s'agit d'éléments particuliers que les planificateurs s'efforcent de protéger dans le parc, qui orientent l'établissement des limites de ce dernier afin d'arriver à un état donné et qui servent de référence pour mesurer les réussites et les échecs. La distribution de chaque cible a ensuite été cartographiée dans un Système d'information géographique (SIG) à l'aide des meilleurs renseignements disponibles (étape 3). Après avoir mis les cartes produites à la même échelle, on leur a attribué des facteurs de pondération et on les a combinées dans le SIG afin de démontrer que la zone convenait bien aux objectifs de représentation, d'intégrité écologique (faune et processus) et de fréquentation (étape 4). Pour terminer, on a superposé ces cartes quantitatives afin de déterminer les secteurs ayant la meilleure valeur en termes de conservation (c.-à-d. les secteurs ayant les meilleurs résultats combinés pour la représentation, l'intégrité écologique et la fréquentation), que l'on a délimités en se servant des zones de captage comme règle de décision principale. Les limites ainsi établies, qui apparaissent sur la carte ci-jointe, correspondent à la « zone d'intérêt » préliminaire de Parcs Canada en vue de la création d'un parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves.

La « zone d'intérêt préliminaire » a une superficie totale de 33 525 km<sup>2</sup>, soit environ 29 560 km<sup>2</sup> de terres et 3 965 km<sup>2</sup> d'eau dans le bras Est du grand lac des Esclaves.

